

INFO KILDARE

BULLETIN D'INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

À LIRE DANS CE NUMÉRO :

- Mot du maire **p. 2** ▶
- Budget **p. 3 à 5** ▶
- Territoire **p. 6** ▶
- Éducation **p. 7** ▶
- Piscines **p. 8 à 13** ▶
- Camp de jour **p. 14 et 15** ▶
- Sécurité **p. 16 et 17** ▶
- Communauté **p. 18 et 19** ▶



Mot du maire



Michel Dupuis
Maire

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



Joachim Larochelle-Courchesne
District numéro 1



Annie Neveu
District numéro 2



Roxane Perreault
District numéro 3



Frédéric Bourgeois
District numéro 4



Éliane Neveu
District numéro 5



Jean Lemieux
District numéro 6

Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare
850, rue Principale
Saint-Ambroise-de-Kildare
(Québec) J0K 1C0

Téléphone : 450 755-4782
Télécopieur : 450 755-4784

@ info@saintambroise.ca
www.saintambroise.ca
facebook.com/saintambroisedekildare

CHERS AMBROISIENS ET AMBROISIENNES,

Nous voici rendus au printemps après un long hiver et toutes ces restrictions « Covid-19 ». Mais voici enfin la lumière au bout du tunnel. Je crois, et j'espère, qu'après 2 ans de sacrifices on puisse reprendre nos activités normales et vivre à fond un printemps et un bel été.

Après 2 ans de retenue, nous pourrons enfin aller nous sucrer le bec en présentiel! Inutile de vous dire d'aller encourager nos cabanes à sucre de la municipalité.

À venir

Le conseil municipal a une grosse année à venir avec toute la refonte des règlements d'urbanisme; beaucoup de travail à l'horizon dans le but de prendre les meilleures décisions au mieux de nos connaissances et ce, pour le bien de tous.

Merci

Je ne voudrais pas passer sous silence le bon travail de nos employés municipaux du service de la voirie pour l'entretien de la patinoire et de l'anneau de glace. Les commentaires ont été excellents et tous ont pu en profiter pendant une longue période cette année.

Aussi, le conseil n'oublie pas les bénévoles en « or » de la municipalité, ceux qui travaillent très fort à l'entretien de la piste de ski de fond ainsi que celle de fatbike. Nous n'avons que des éloges envers ce beau sentier qui fait l'envie de plusieurs. Que ce soit le matin, l'après-midi ou le soir, il y a toujours du monde dans les sentiers. Encore une fois, mille mercis de la part de toute la population pour ce merveilleux travail accompli, et en espérant que vous serez encore au rendez-vous l'an prochain!

En terminant, je dois absolument souligner l'exploit mondial aux Jeux olympiques de Beijing 2022 de notre athlète Audrey McManiman en snowboard cross qui a terminé 11^e au monde, et qui a par la suite obtenu son premier podium en carrière à la Coupe du monde en Autriche. Le tout Saint-Ambroise est fier de toi et de tout ce que tu as accompli. Sache que la Municipalité saura le souligner en présentiel quand le moment le permettra. Encore une fois, **FÉLICITATIONS AUDREY!**

P.S. Petit conseil : à toutes les personnes qui ont des interrogations ou questions concernant la municipalité, évitez d'écrire sur Facebook ou sur les autres sites. À la place, pourquoi ne pas vous informer auprès de votre conseillère ou conseiller, à moi-même ou au bureau municipal? Nous nous ferons un plaisir de répondre au mieux de nos connaissances à vos questions et cela éviterait de la désinformation et des commentaires désobligeants. Merci!

Michel Dupuis : maire.sak@outlook.com
Joachim Larochelle-Courchesne : conseiller1.sak@outlook.com
Annie Neveu : conseiller2.sak@outlook.com
Roxane Perreault : conseiller3.sak@outlook.com
Frédéric Bourgeois : conseiller4.sak@outlook.com
Éliane Neveu : conseiller5.sak@outlook.com
Jean Lemieux : conseiller6.sak@outlook.com

Administration

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Paielements de taxes

Les 2^e et 3^e versements de taxes pour l'année 2022 sont prévus les 5 avril et 4 juin 2022. Vous pouvez payer votre compte de l'une des façons suivantes : débit, chèque, carte de crédit (Visa ou Mastercard), en personne ou en téléphonant au 450 755-4782, poste 101. Il est aussi possible de payer votre compte de taxes à votre institution financière ou via Internet.

Fermeture des bureaux municipaux

Les bureaux municipaux seront fermés du 14 avril à midi au 18 avril inclusivement en raison de la fête de Pâques.



Prochaines séances du conseil municipal

4 avril

2 mai

6 juin

Vous avez des questions pour le conseil municipal? Envoyez-les à l'adresse info@saintambroise.ca

PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION 2022-2023-2024

NO	TITRE	2022	2023	2024	FINANCEMENT		
					F.A.G.	EMPRUNT	SUBVENTION
1	Eau - pompe - modification à la station d'eau potable	15 700 \$		1 500 000 \$	15 700 \$	750 000 \$	750 000 \$
2	Égoût - pompe - modification à la station d'épuration	12 000 \$		1 300 000 \$	12 000 \$	650 000 \$	650 000 \$
3	Loisirs - réaménagement de la bibliothèque		1 300 000 \$			900 000 \$	400 000 \$
4	Loisirs - piste cyclable : relier les 2 périmètres urbains	3 478 000 \$			776 000 \$	807 000 \$	1 895 000 \$
5	Loisirs - aménagement des sentiers	34 000 \$			34 000 \$		
6	Loisirs - réaménagement du parc des loisirs			5 500 000 \$		1 500 000 \$	4 000 000 \$
7	Loisirs - piste pumptrack	135 000 \$			135 000 \$		
8	Loisirs - aménagement d'une clôture	18 900 \$			18 900 \$		
9	Voirie - panneau d'affichage de vitesse sur la route 343	7 000 \$			7 000 \$		
10	Voirie - tracteur à gazon	21 500 \$			21 500 \$		
11	Voirie - lame	14 700 \$			14 700 \$		
12	Voirie - lumières de rues	95 000 \$			95 000 \$		
13	Voirie - prolongement trottoir jusqu'à l'ave du Ciné-Parc		1 000 000 \$			500 000 \$	500 000 \$
TOTAL		3 831 800 \$	2 300 000 \$	8 300 000 \$	1 129 800 \$	5 107 000 \$	8 195 000 \$
1	2024 - En 2019, nous avons fait des recherches en eau potable, qui se sont avérées très fructueuses. Sachant que notre population sera grandissante, nous désirons agrandir la réserve d'eau afin de mieux la desservir. Du même coup, nous analyserons la possibilité d'améliorer la protection incendie, par l'installation de canalisations et de bornes incendie.						
2	2024 - Sachant l'accroissement de la population, nous devons voir à améliorer notre système de traitement des eaux usées, soit par l'ajout d'un autre bassin ou l'utilisation d'une autre technologie.						
3	2023 - L'église est un bâtiment municipal et nous regardons la possibilité d'en faire l'utilisation compte tenu qu'elle est sous utilisée. De l'autre côté, notre bibliothèque est trop petite, et nous voulons améliorer notre service à la population. Nous regardons la possibilité d'utiliser une partie de l'église comme bibliothèque. Elle serait sur 2 étages.						
4	2022 - Nous prévoyons sa réalisation en 2022. Il nous reste qu'à obtenir les CA (certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement) et la permission de voirie puisque nous utilisons une bonne partie de l'emprise de la 343 qui est à l'entretien du ministère des Transports.						
5	2022 - L'aménagement des sentiers à l'arrière du terrain de balle est presque terminé. La majeure partie de ces travaux a été réalisée à la période estivale de 2021. Ils nous restent que quelques petits tronçons à compléter.						
6	2024 - Il s'agit d'un important projet d'aménagement de notre principal parc. Nous voulons l'aménager afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins des utilisateurs selon les services offerts. Peu à peu, nous faisons et ferons des aménagements du plan directeur qui nous a été soumis par une firme spécialisée dans ce type de projet. Évidemment, nous espérons obtenir des subventions pour sa réalisation.						
7	2022 - La piste pumptrack fait partie du plan directeur d'aménagement du parc des Loisirs. Plusieurs municipalités dans la région ont déjà leur piste. Nous en voulons une autant pour nos jeunes que pour les adultes.						
8 à 11	2022 - Ces éléments sont au budget de 2022 et seront acquis au cours de l'année.						
12	2023 - Sachant l'accroissement de la population, sachant que nous devons améliorer notre densification, il serait plus sécuritaire de construire un trottoir jusqu'à l'avenue du Ciné-Parc.						

Budget

Revenus	2021	2022
Taxes (foncières, police, compensations, sectorielles)	4 312 534 \$	4 799 703 \$
Paiements tenant lieu de taxes	34 800 \$	35 300 \$
Subventions et transferts	190 107 \$	132 082 \$
Services rendus	132 720 \$	125 750 \$
Droits et licences	288 999 \$	295 500 \$
Total	4 959 160 \$	5 388 335 \$

Le budget 2022 est notre premier du nouveau conseil constitué en novembre 2021. Nous n'avons pas prévu d'importants changements.

L'année 2022 est la première du nouveau rôle triennal, et ce dernier s'accroît de 12,58 %. Le secteur résidentiel, qui représente 65 % du rôle, augmente de 8,77 %, et le celui agricole, qui représente presque 27 % du rôle, augmente de 24 %. Nous sommes conscients des augmentations et nous avons réduit de façon significative le taux de la taxe foncière de 8,42 %, soit à 0,62 \$ du cent dollar d'évaluation. Certains comptes de taxes ont eu de légères diminutions et d'autres une augmentation.

Dépenses	2021	2022
Administration générale	827 440 \$	794 715 \$
Sécurité publique	747 285 \$	790 950 \$
Transport	979 295 \$	1 025 040 \$
Hygiène du milieu	705 756 \$	702 780 \$
Santé et bien-être	7 345 \$	8 055 \$
Aménagement, urbanisme et développement	203 760 \$	225 785 \$
Loisirs et culture	1 049 945 \$	1 098 180 \$
Frais de financement	342 205 \$	307 050 \$
Remboursement capital	450 125 \$	456 610 \$
Transfert activités d'investissement (immobilisation)	468 835 \$	353 800 \$
Affectations et réserves	(822 831) \$	(374 630) \$
Total	4 959 160 \$	5 388 335 \$

Les taxes de services se maintiennent, donc l'aqueduc demeure à 210 \$, alors qu'il y a une légère baisse pour les eaux usées à 300 \$ et les matières résiduelles à 180 \$. En 2021, le Conseil municipal avait réduit le taux pour les matières résiduelles à 1 \$, puisque les surplus de 2020 avaient été importants grâce une somme reçue du Gouvernement du Québec d'environ 225 000 \$ pour pallier aux frais engendrés par la Covid-19, en plus des sommes prévues pour certaines activités qui n'ont pas eu lieu.

Les dépenses se maintiennent au rythme des années antérieures avec de légères augmentations ou diminutions selon les services. Du côté de l'urbanisme, nous devons embaucher une nouvelle ressource pour les permis et inspections, puisque nous recevons de plus en plus de demandes et nous devons faire plus d'inspections. Aussi, au niveau de la bibliothèque, nous ajoutons des heures à la coordonnatrice afin d'offrir un meilleur service et plus grand accès à la population.

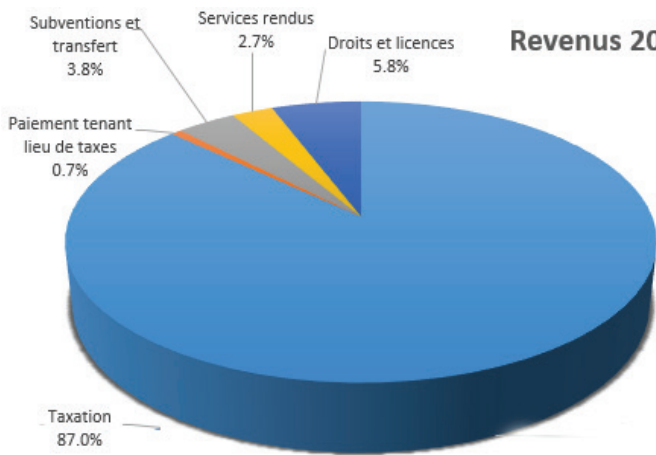
Vous remarquerez aussi une bonne diminution des affectations et réserves, puisque nous avons plus de revenus de taxes et utilisons moins nos surplus accumulés pour équilibrer le budget.

Budget

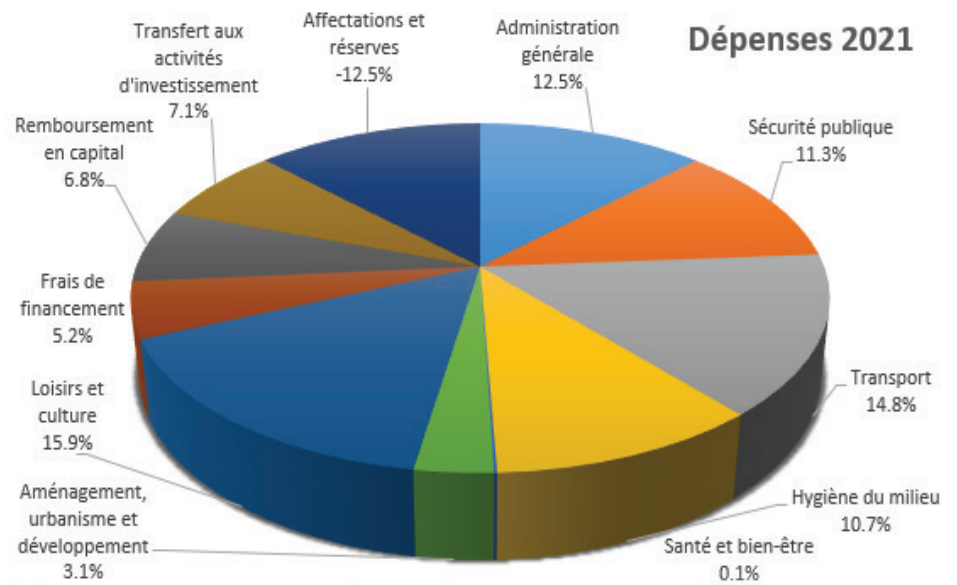
REVENUS

DÉPENSES

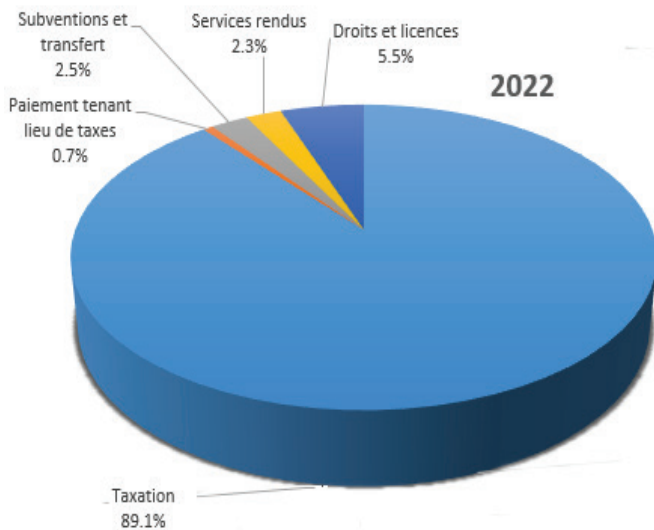
Revenus 2021



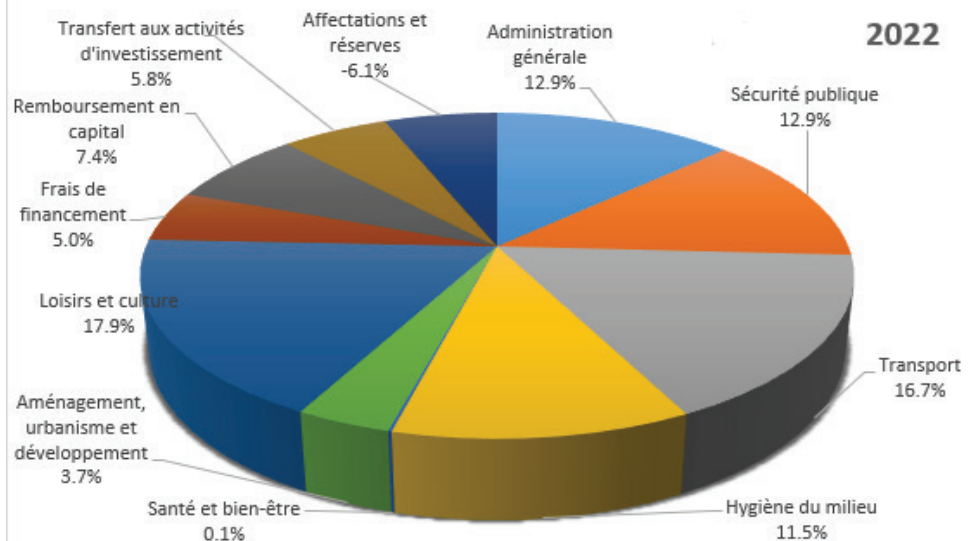
Dépenses 2021



2022



2022



Territoire

JOURNÉE VERTE SAMEDI 7 MAI 2022

De 9 h à 12 h, au parc du Chalet des loisirs

Lors de cette journée, vous pourrez venir vous procurer du compost gratuitement et nous ferons la distribution d'arbres.

Surveillez les détails de l'événement au mois d'avril 2022.

Drainage des conduites d'aqueduc

Du 2 au 13 mai (municipal) et du 16 au 27 mai (SCB) 2022, nous procéderons à un rinçage curatif des conduites de l'aqueduc. Pendant cette période, il est possible que l'eau de l'aqueduc soit trouble et colorée.

À cet effet, nous vous recommandons d'utiliser le minimum d'eau chaude afin de ne pas entraîner des particules dans votre chauffe-eau. Il est également fortement recommandé de ne pas faire de lessive de vêtements blancs avec de l'eau de Javel. L'utilisation d'eau de Javel entraîne la fixation de particules de fer oxydé (rouille) sur les vêtements.

Déchiquetage des branches

Dans la semaine du 9 mai 2022, une entreprise procédera au déchiquetage des branches sur le territoire de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare.

Le déchiquetage des branches se fera systématiquement dans le secteur urbain et résidentiel de la municipalité, incluant le 5^e Rang.

Si vous demeurez dans le secteur rural et que vous désirez vous prévaloir de ce service, vous devez téléphoner au 450 755-4782, poste 101, avant le 4 mai à 16 h afin de laisser votre adresse.

Le secteur rural est défini par le 4^e Rang Ouest, le rang Double, la 38^e Avenue, le chemin Saint-Pierre, le chemin Sainte-Béatrix, le 9^e Rang et le rang Kildare.

Afin de faciliter le travail de déchiquetage, nous vous demandons de suivre ces quelques règles :

1. Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 3 pouces;
2. Disposez les branches de façon à ce que les feuilles soient vers le domicile;
3. Empilez les branches les unes sur les autres pour faire 1 ou 2 tas maximum;
4. Aucune racine ni aucune souche ne seront acceptées;
5. Les branches devront être sur le bord de la rue, au plus tard, le lundi matin 9 mai.

VENTES DE GARAGE

Les 21, 22 et 23 mai prochain se tiendront les ventes de garage annuelles dans notre municipalité.

Lors de cette fin de semaine, aucun permis n'est nécessaire pour tenir une vente de garage sur son terrain.



ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Les garages temporaires (abris d'auto temporaires) sont autorisés jusqu'au 15 avril prochain. À cette date, le tout devra être démantelé et remisé, incluant la toile et la structure.

CARREFOUR CANIN MÉDAILLES

Le moment est venu de penser à renouveler la licence de vos chiens!

Vous pouvez dès maintenant vous procurer vos médailles, au coût de 25 \$ chacune, au bureau de la Municipalité pendant les heures normales d'ouverture.

Vous pouvez également contacter le Carrefour Canin au 450 752-2646, ou visiter le site Web au

www.carrefourcanin.com.



POURQUOI LES JEUNES SONT-ILS SI ATTIRÉS PAR LES ÉCRANS?

Par équipe PAUSE, en collaboration avec M. Jean-François Biron

« Scroller » sur TikTok, texter ses amis, s’amuser sur Snapchat, jouer à des jeux vidéo, publier du contenu sur Instagram, regarder des vidéos en ligne... Voilà des activités auxquelles votre jeune s’adonne probablement toutes un peu, beaucoup, passionnément ou à la folie. Et ce n’est pas un hasard : les développeurs Web et les concepteurs de jeux vidéo usent de stratégies pour attirer et retenir leurs utilisateurs.

Même si les jeunes passent beaucoup de temps sur les écrans, ils sont loin d’être tous cyberdépendants! Certains peuvent toutefois en venir à consacrer aux activités en ligne trop de temps, d’argent et d’énergie, des ressources dont ils ont besoin pour bien fonctionner dans toutes les sphères de leur vie. « C’est alors que les impacts négatifs des écrans peuvent se faire sentir à l’école, sur l’activité physique, sur l’alimentation ou sur la vie sociale », explique Jean-François Biron, expert dans les dossiers de l’hyperconnectivité et des jeux de hasard et d’argent à la Direction régionale de santé publique de Montréal.

Volonté individuelle vs stratégies des développeurs

Qu’est-ce qui fait qu’un ado passe plus de temps sur son cellulaire ou sur les jeux vidéo qu’un autre? C’est notamment une question de tempérament, selon l’expert en hyperconnectivité. Certains jeunes possèdent en effet moins d’autocontrôle, ont davantage besoin de valorisation sociale, sont plus impulsifs, influençables ou à la recherche de sensations fortes.

L’environnement du jeune joue aussi un rôle (p. ex.: avoir une famille hyperconnectée ou des amis gamers). Mais il y a un autre aspect non négligeable à considérer. « Il ne faut pas oublier que derrière chaque site Web, jeu vidéo ou application, il y a une entreprise qui utilise des stratégies de marketing pour vendre son produit ou de la publicité, dit-il. Certaines ont même recours à des stratégies plus sophistiquées pour inciter les utilisateurs à leur consacrer du temps, de l’énergie ou à dépenser de l’argent de façon excessive, et ce, jusqu’à créer un déséquilibre dans leur vie. »

Comment les écrans attirent et retiennent l’attention?

Parmi les stratégies qui amènent insidieusement les jeunes à passer plus de temps sur leurs écrans, notons seulement la possibilité de « scroller » sans fin dans les réseaux sociaux, le démarrage automatique d’émissions ou de vidéos et la possibilité de jouer en ligne de façon continue, ce qui ne permet pas le recul et la réflexion parfois nécessaires pour s’arrêter.

Quant aux stimuli sonores et visuels, comme les pastilles rouges ou les sons liés aux notifications, de même que l’utilisation quotidienne obligée des jeux vidéo pour ne pas perdre d’acquis, ils sont autant de mécanismes qui nous ramènent constamment le nez devant l’écran. « Le piège est de tomber dans un mode d’hypervigilance, puisqu’on s’habitue à cette stimulation constante. Certains ados en viennent à éprouver une sensation de vide quand ils ne sont

pas devant leur écran », prévient Jean-François Biron.

Il importe aussi de rappeler que l’utilisation des écrans stimule les mêmes zones du cerveau que la consommation d’alcool et d’autres drogues, explique Jean-François Biron. Apprendre une nouvelle par texto, gagner à un jeu ou recevoir une mention « J’aime » pour une photo activent le « circuit de la récompense » et augmentent la sécrétion de dopamine. Quand le « circuit de la récompense » est surstimulé, comme c’est le cas avec les jeux vidéo immersifs en ligne par exemple, le cerveau s’adaptera au fil du temps à cette forte sensation de plaisir, ce qui incitera le jeune à jouer plus souvent et plus longtemps.

Lien entre gaming et gambling

Selon l’expert en prévention, plusieurs stratégies utilisées par les concepteurs Web et de jeux vidéo ressemblent à celles des jeux de hasard et d’argent (qui prennent souvent la forme d’un écran d’ailleurs). « Et il a été prouvé scientifiquement que certaines caractéristiques des jeux de hasard et d’argent peuvent favoriser les excès », poursuit-il. Les notifications en sont un bon exemple. Le signal attire notre attention sur une possible bonne nouvelle, mais on ne sait pas ce qui se cache sous la pastille rouge. « Ce côté aléatoire ressemble aux jeux de hasard et d’argent », note le chercheur.

Certains jeux vidéo introduisent également des microtransactions à des moments précis, dans le but de maximiser les dépenses des utilisateurs. C’est le cas notamment des fameux coffres à butin (loot boxes), que les joueurs peuvent acheter en cours de partie et dont le contenu est imprévisible. Ils permettent potentiellement d’accéder à un niveau supérieur ou d’améliorer l’apparence ou les capacités d’un personnage. « Ces coffres à butin font réfléchir la communauté scientifique sur la zone commune du gambling et du gaming, même si l’un repose davantage sur le hasard et l’autre sur des habiletés », rapporte Jean-François Biron.

Viser une utilisation équilibrée

Malgré l’attrait indéniable des écrans, votre jeune peut les utiliser de façon équilibrée, et comme parent, vous pouvez l’aider à y arriver. Tentez tout d’abord d’avoir une discussion ouverte et sans jugement avec votre enfant sur ses habitudes numériques. Vous pourrez ensuite établir ensemble des règles d’utilisation qui favoriseront entre autres du contenu de qualité, et approprié pour son âge, et qui définiront un temps d’écran quotidien.

M. Jean-François Biron est un expert dans les dossiers de l’hyperconnectivité et des jeux de hasard et d’argent à la Direction régionale de santé publique de Montréal

INFORMATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUR LES PISCINES

Vous avez une piscine existante? Le règlement s'applique à vous aussi!
Depuis le 1^{er} juillet dernier, des changements ont eu lieu et vous devrez peut-être apporter des modifications à vos installations. Lisez attentivement ce qui suit :

CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*, incluant les plus récentes modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2021. Pour en savoir plus sur les modifications, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine ;
- installer un plongeur ;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau ;
- aux plans d'eau naturels ;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

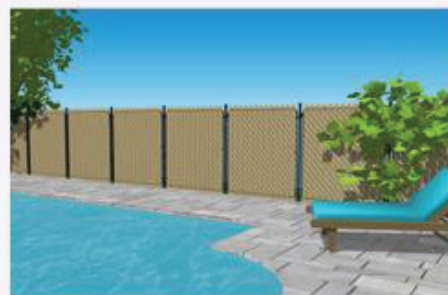
- avoir une hauteur minimale de 1,2 m ;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte) ;
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Nouveauté

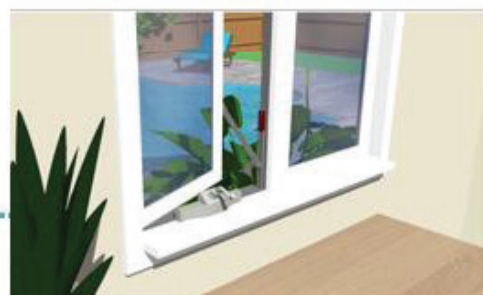
Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1^{er} juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte ;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
 - Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



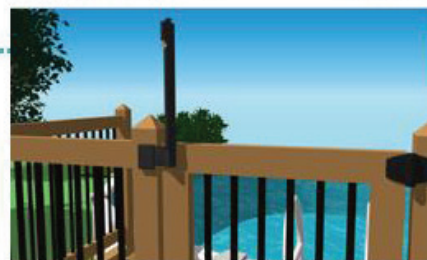
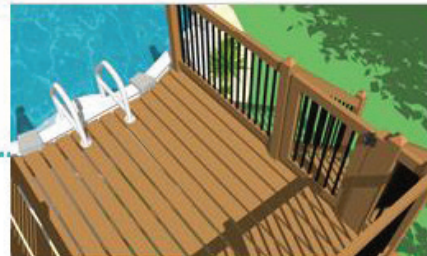
RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment .

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

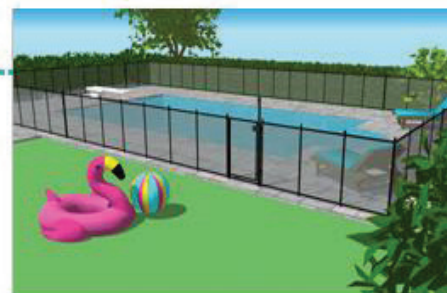
Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte ;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.



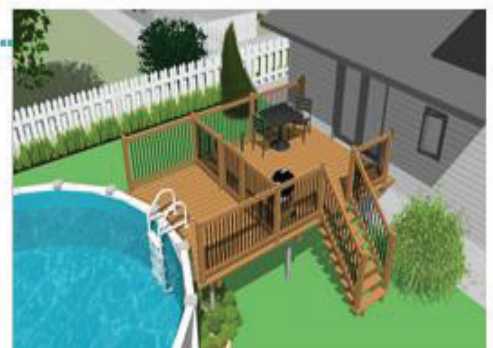
CONTRÔLE DE L'ACCÈS — PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur ;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement ;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte ;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte) ;

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :

- à l'intérieur d'une enceinte ;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio) ;
- dans une remise.

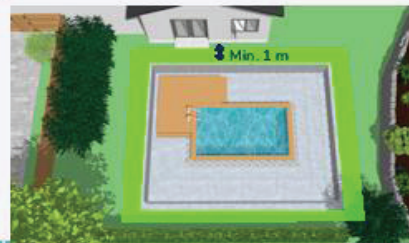
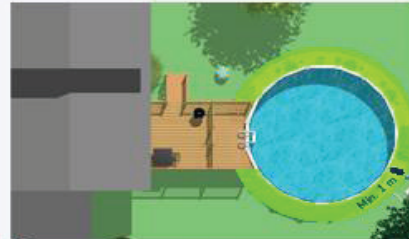


Nouveauté

AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
 - Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

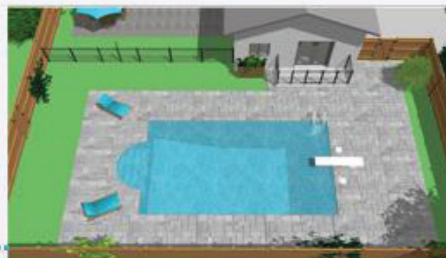
- est située à au moins 3 m du sol ou ;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1^{er} juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

Nouveauté

PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongeoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.



Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).



Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeoir.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeoirs installés à compter du 1^{er} juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeoir acquis avant le 1^{er} juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.



Pour toutes questions ou informations supplémentaires, nous vous invitons à contacter la personne responsable de l'émission des permis au 450 755-4782, poste 108 ou par courriel à urbanisme@saintambroise.ca

Camp de jour

CAMP DE JOUR ESTIVAL

La Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare prépare actuellement son camp de jour estival. Ce dernier aura lieu du 27 juin au 19 août 2022. D'une durée de 8 semaines, de 7 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, les enfants participeront à une panoplie d'activités : animations sportives et culturelles, activités spéciales, jeux d'eau et journées thématiques, le tout dans un cadre sécuritaire et adapté en fonction des mesures sanitaires.

Informations :

- Le camp de jour est réservé aux résidents de Saint-Ambroise-de-Kildare.
- Le camp de jour s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans.
*Les enfants doivent avoir atteint l'âge de 5 ans au 30 septembre 2021.
- Un nombre limité de places sera disponible par semaine.
- Nous respecterons l'ensemble des mesures sanitaires en vigueur.



Période d'inscription :

19 au 22 avril 2022

***Places limitées**

***Premiers arrivés, premiers servis**

Les élèves de l'école Notre-Dame-de-la-Paix recevront au début du mois d'avril le dépliant d'information pour le camp de jour de l'été 2022 incluant la procédure d'inscription. Il sera également disponible sur le site de la Municipalité au www.saintambroise.ca.

Les informations sont sujettes à changement sans préavis en fonction de l'évolution de la situation et des consignes gouvernementales.

PROGRAMME D'AIDE-ANIMATEUR

13 à 15 ans

Si tu es curieux de vivre une expérience en camp de jour, voilà une belle opportunité pour toi! Pour soumettre ta candidature, tu dois être âgé de 13 à 15 ans, être résident de Saint-Ambroise-de-Kildare, aimer te retrouver en compagnie des enfants, être dynamique, responsable, prêt à relever des nouveaux défis et être disponible pendant au moins deux semaines, consécutives ou non, entre le 27 juin et le 19 août.

La date limite pour déposer ta candidature et remettre le formulaire prévu à cet effet est le 27 mai 2022 à 12 h. Pour plus d'information et pour le formulaire de candidature, consulte le www.saintambroise.ca.

Ce sera l'occasion idéale pour acquérir de l'expérience de travail et peut-être même devenir animateur au cours des prochains étés!

Camp de jour - offres d'emploi

VITE! VIENS NOUS REJOINDRE!

Passe un été enrichissant et divertissant à souhait en venant travailler au camp de jour de Saint-Ambroise-de-Kildare! Une équipe dynamique, des enfants attachants et surtout, une expérience qui ne s'oublie pas! Entre dans l'action avec nous du 27 juin au 19 août*!

Animateur(-trice) de camp de jour

Être âgé(e) de 16 ans et plus

Être étudiant actuellement et prévoir retourner aux études à l'automne 2022

- Encadrer et superviser des enfants entre 5 et 12 ans;
- Planifier et animer des activités;
- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants;
- Participer aux réunions d'équipe de façon dynamique;
- Participer activement à la vie du camp de jour, à l'organisation et la préparation des activités;
- Assurer un suivi auprès des parents;
- Accomplir, sur demande, toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Postes à combler dès maintenant! Faites vite!

Entre 30 et 40 heures par semaine.

Vous devez être disponible pour les formations obligatoire et la planification (horaire variable entre le 29 avril et 17 juin 2022)

Éducateur(-trice) spécialisé(e)

Être âgé(e) de 18 ans et plus

Être étudiant ou avoir étudié dans un champ d'étude relié à l'emploi

- Intervenir auprès des jeunes qui ont des besoins particuliers;
- Soutenir les moniteurs de camp de jour afin de faire respecter le code de vie;
- Développer des méthodes d'intervention;
- Tenir ses dossiers à jour et rédiger des rapports;
- Rencontrer les enfants, les parents et le personnel du camp de jour pour les conseiller, les informer et leur fournir la documentation et les références pertinentes;
- Faire le suivi auprès des parents sur le cheminement de leur enfant et assurer une bonne communication avec eux;
- Veiller à la sécurité et au bien-être des enfants;
- Participer aux réunions d'équipe de façon dynamique;
- Accomplir, sur demande, toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae par courriel à loisirs@saintambroise.ca

ou par la poste, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0.

Accompagnateur(-trice) spécialisé(e)

Être âgé(e) de 18 ans et plus

Être étudiant ou avoir étudié dans un champ d'étude relié à l'emploi

- Assurer l'intégration d'un enfant à besoins particuliers dans les activités du camp
- Soutenir et encourager l'enfant dans ses efforts d'intégration;
- Veiller à la sécurité et au bien-être de l'enfant;
- Intervenir auprès de l'enfant lorsque nécessaire avec des techniques d'intervention appropriées;
- Participer aux réunions d'équipe de façon dynamique;
- Aider à prodiguer à l'enfant des soins personnels;
- Assurer un suivi auprès des parents;
- Accomplir, sur demande, toutes autres tâches connexes à sa fonction.

Seules les personnes retenues seront contactées en entrevue.

* Possibilité de travail du 22 au 26 août 2022



MISE EN GARDE - VOL D'IDENTITÉ (PRESTATIONS FRAUDULEUSES)

La Sûreté du Québec vous invite à la vigilance en vous rappelant les bons réflexes à adopter pour vous prémunir d'un vol d'identité.

De plus en plus de vols d'identité sont commis relativement à des demandes frauduleuses de prestations diverses auprès d'organismes gouvernementaux (p. ex. les prestations canadiennes d'urgence ou les prestations d'assurance-emploi). Il est important de savoir que la fraude ne prend pas de pause.

Comment se protéger?

- Ne donnez jamais vos renseignements personnels ou vos informations bancaires lors d'un contact non sollicité, peu importe le moyen (par courriel, texto, compte de médias sociaux ou par téléphone).
- Vérifiez la validité de toute demande qui vous est adressée d'une source sûre (p. ex. sur un site Web sécurisé ou une facture officielle).
- Vérifiez les paramètres de sécurité et de confidentialité de tous vos comptes, appareils et connexions. Consultez les mesures à prendre sur le site <https://pensezcybersecurite.qc.ca/>

Comment détecter un vol d'identité?

- Consultez sur une base régulière vos relevés de comptes bancaires et vos relevés de cartes de crédit (conteste immédiatement tout achat qui vous est inconnu).
- Consultez également vos informations fiscales, afin de détecter toute anomalie auprès des agences gouvernementales aux niveaux provincial et fédéral.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Des prestations ont été frauduleusement demandées en votre nom?

1. Selon votre situation de fraude :

Pour des prestations liées à la COVID-19, consultez les directives sur le site de l'Agence du revenu du Canada, ou composez le 1 833 966-2099.

Pour des prestations liées aux programmes administrés par Revenu Québec, composez le 1 800 267-6299 ou formulez une plainte en ligne (www.revenuquebec.ca/fr/nous-joindre/bureau-de-la-protection-des-droits-de-la-clientele/).

2. Communiquez avec la Sûreté du Québec au **310-4141** ou ***4141 (cellulaire)** ou votre service de police local

Consultez les fiches Aide-mémoire - Vous êtes victime d'une fraude? et Aide-mémoire - Prise de plainte pour fraude sur le site Web de la Sûreté du Québec : <https://www.sq.gouv.qc.ca/>

3. Signalez la fraude auprès du Centre antifraude du Canada ou composez le 1 888 495-8501.



Service de prévention des incendies

QUELQUES PETITS RAPPELS

Feux à ciel ouvert

Envie de faire le ménage du terrain, voici ce qu'il faut suivre avant de faire brûler des branches :

- ⇒ Présenter une demande écrite, et ce, au moins 24 heures avant d'allumer un feu;
- ⇒ Toute demande d'autorisation doit être faite via le formulaire papier ou électronique (www.vivrescb.com/demarches-administratives/demandes-en-ligne/feu);
- ⇒ Les seuls combustibles pouvant être utilisés sont des bûches et/ou des branches;
- ⇒ Assurer une surveillance en tout temps;
- ⇒ Toute demande sera refusée si l'endroit désigné est situé à l'intérieur du périmètre urbain ou si une personne a déjà présenté 3 demandes à l'intérieur des 12 derniers mois.



Il est à noter qu'aucun permis de feu à ciel ouvert n'est délivré entre le 15 avril et le 15 octobre inclusivement.

Foyers extérieurs

Les feux dans un foyer extérieur sont permis, pourvu qu'ils respectent ceci :

- Être équipés d'un pare-étincelles sur au moins 3 côtés et sur le dessus;
- Être installés à au moins 4 mètres des bâtiments et à au moins 3 mètres de tout matériau combustible;
- Être installés dans la cour arrière à une distance minimale de 3 mètres des limites de la propriété.

Pour toute question, vous pouvez consulter notre site Web ou écrire à : prevention@vivrescb.com.

En cas d'urgence, pour tenir 24 h, auriez-vous ce qu'il vous faut?

Advenant une situation d'urgence dans votre secteur, les équipes de secours pourraient mettre un certain temps avant de pouvoir venir vous aider. C'est pourquoi vous et votre famille devriez être bien préparés à faire face aux 72 premières heures d'une situation d'urgence.

Dès aujourd'hui, sachez comment il est rapide et facile de vous préparer à faire face à divers types d'urgences, peu importe le moment ou le lieu.



Voici ce que devrait contenir votre trousse d'urgence de base, pour 72 heures :

- Eau (prévoir au moins deux litres par jour par personne)
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques
- Ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange)
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange) ou une radio-météo
- Clés supplémentaires pour la voiture et la maison
- Argent comptant en petites coupures comme des billets de 10 \$ et de la monnaie pour les téléphones publics
- S'il y a lieu, d'autres articles particuliers tels que des médicaments obtenus sur ordonnance
- Bougies et allumettes ou briquet (placez les bougies dans des contenants robustes et profonds)
- Vêtements et chaussures de rechange pour tous les membres de la famille
- Sac de couchage ou couverture pour tous les membres de la famille
- Articles de toilette
- Désinfectant pour les mains
- Ustensiles
- Sacs à ordures
- Papier hygiénique
- Petit réchaud et combustible (suivre les directives du fabricant et le ranger correctement)



VOTRE FADOQ VOUS PARLE

Bonjour à tous,

Avec l'assouplissement des mesures sanitaires, nous reprenons graduellement nos activités.

Après deux ans d'inactivité, la FADOQ sera heureuse de vous recevoir à la cabane à sucre chez Alcide Parent le 6 avril prochain. Réservez vos billets au plus tôt en contactant Lise Laferrière par téléphone au 450 753-7345. Bienvenue à tous.

Nos cours de danse ont recommencé en date du 28 février dernier tous les lundis en PM. Nos soirées de danse reprendront en date du 26 mars, du 23 avril et le 28 mai avec notre souper pour la fête des Mères et des Pères.

Vous pouvez contacter Lise Laferrière ou écrire à l'adresse courriel club4saisons.sak@gmail.com pour réserver vos billets.

En espérant vous voir en grand nombre.
L'équipe FADOQ Saint-Ambroise-de-Kildare

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Nous célébrerons le 22 avril prochain LE JOUR DE LA TERRE pour sensibiliser le monde aux questions environnementales. Chaque citoyen peut changer les choses au quotidien. Le recyclage et la réutilisation sont des moyens efficaces pour préserver les ressources.

Faites votre part en déposant vos articles usagés et fonctionnels dans nos bacs de collecte. En les vendant à notre comptoir, ils seront réemployés. En diminuant les achats de produits neufs on diminue la production de ressources naturelles et d'énergie pour produire les biens de consommation et on diminue la pollution.

Faites partie de la solution!

Heures d'ouverture : lundi de 13 h à 17 h
Nos bacs de collectes sont ouverts et accessibles en tout temps derrière la salle communautaire.

INITIATION AU VÉLO DE MONTAGNE

Les participant(es) seront initié(e)s au vélo de montagne en parcourant les sentiers de la région durant 8 semaines.

Sessions printemps-été-automne 2022
Inscription : 450 755-4782, poste 101
ou 850, rue Principale, SAK

Session 1 : 8 semaines Printemps-été

14 mai au 13 août 2022

Jour : SAMEDI

Heure 7-9 ans : 9 h à 10 h

Heure 10-14 ans : 10 h 30 à 11 h 30

- 14-21 mai et 4 juin : SAK
- 11-18 juin et 16 juillet : Rawdon
- 23 juillet et 13 août : St-Félix-de-Valois
- Congé : 28 mai, 25 juin, 2 juillet, 30 juillet, 6 août
- Prix : 165 \$, T-Shirt inclus

Session 2 : 8 semaines Été-automne

20 août au 8 octobre 2022

Jour : SAMEDI

Heure 7-9 ans : 9 h à 10 h

Heure 10-14 ans : 10 h 30 à 11 h 30

- 20-27 août et 3 septembre : SAK
- 10-17-24 septembre : Rawdon
- 1^{er}-8 octobre : St-Félix-de-Valois
- Prix : 165 \$, T-Shirt inclus

*Les jeunes apportent leurs propres vélos et casque obligatoire

** Option location pour la session : 80 \$

L'ENTRAIDE À SAINT-AMBROISE

L'Entraide communautaire est partenaire avec la MRC de Joliette et participe à une entente sur la préservation de l'environnement. On y reconnaît le rôle des comptoirs vestimentaires dans la récupération et la réutilisation des vêtements et des objets qui sont déposés dans nos bacs de collecte et qui seraient autrement destinés au site d'enfouissement.

Nous produisons annuellement un rapport faisant état du volume des matières récupérées. Malgré le fait que nos bacs aient été fermés durant 9 semaines en 2021, nous avons détourné 24 878 kilos du site d'enfouissement. Depuis le début de la pandémie, nos activités ayant été interrompues à quelques reprises, en 2021 nous n'avons pas encore atteint le niveau de volume de 2018.

Année	Volume récupéré	Commentaires
2018	25 769 kilos	Activité : 52 semaines
2019	32 518 kilos	52 semaines : Augmentation de 26 %
2020	18 071 kilos	Bacs de collecte fermés durant 19 semaines
2021	24 878 kilos	Bacs de collecte fermés durant 9 semaines

Il est intéressant de noter que 52 % des matières déposées sont des vêtements et lingerie. La vaisselle, les articles de sport et les objets de décoration représentent 26 % du volume. Les livres et les jouets récoltent tous les deux 9 %.

Merci à tous les citoyens qui participent à cet effort collectif pour la préservation de l'environnement et indirectement au soutien de nos familles défavorisées.

SCOUTS DE KILDARE

Il y aura une grande collecte de canettes et de contenants consignés.

Quand : Samedi le 23 avril 2022 de 8 h à 12 h

Endroit : Garage municipal (730, rue Omer-Boucher)

En raison de la pandémie, nous vous invitons à vous présenter au garage municipal pour y déposer vos canettes et contenants consignés. Nous ne savons pas encore s'il y aura du porte à porte. Surveillez les annonces!

Des mesures de sécurité et sanitaires seront mises en place pour assurer le bon déroulement de l'activité.

Nous vous attendons en grand nombre!

Pour toutes informations, vous pouvez contacter Cathy Noury, au 450 759-6796.



Calendrier 2022

Avril

4
Séance du conseil

15
Hôtel de ville fermé

17
Pâques

18
Hôtel de ville fermé

18 au 22
Inscription camp de jour

23
Collecte de bouteilles

Mai

2
Séance du conseil

7
Journée verte

9 au 13
Déchiquetage des branches

16
Encombrants

Juin

6
Conseil municipal

27
Début camp de jour

29
Cinéma en plein air



Municipalité de
Saint-Ambroise-de-Kildare

www.saintambroise.ca

 Aimez-nous!